



## ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DES ENTRAÎNEURS

L'Organisation de Ringuette Boucherville (ORB) exige à chaque entraîneur de lire et signer le « Code d'éthique des entraîneurs ». Un manquement ou un non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction.

L'entraîneur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il a sur ses joueuses et sur son entourage. Il doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des joueuses et se montrer digne de cette responsabilité. Il doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts de ses joueuses qu'à leur fiche de victoires et de défaites. Il ne doit pas considérer le sport et la ringuette comme une fin en soi mais comme un outil d'éducation. Afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur doit:

1. Connaître et respecter les règles de Ringuette Québec, Rive-Sud et de l'ORB et les défendre en tout temps.
2. Respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps et exiger un comportement similaire de ses joueuses.
3. Sensibiliser ses joueuses à l'esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements.
4. Dédramatiser la défaite en considérant la victoire seulement comme un des plaisirs à jouer à la ringuette et véhiculer cette notion auprès de ses joueuses.
5. Respecter et traiter chaque joueuse de façon équitable (temps de glace, communications, etc.)
6. Respecter les entraîneurs, les joueuses adverses et leurs supporters et exiger un comportement identique de ses joueuses.
7. Apprendre aux joueuses que les règlements visent à les protéger et à établir des normes permettant de déterminer un gagnant et un perdant.
8. Éviter toute consommation de boissons alcooliques ou de drogues devant ses joueurs et les sensibiliser aux problèmes reliés à la consommation de ces produits ainsi qu'au dopage sportif.
9. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de ses collègues, entraîneurs et dirigeants. Ne jamais s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un tout autre personne en lien avec le sport.
10. Assurer la présence d'un adulte féminin en tout temps lorsqu'un adulte masculin est présent dans la chambre des joueuses.
11. S'assurer qu'un entraîneur (féminin ou masculin) ne se retrouve jamais isolé et/ou à l'écart avec une joueuse.

L'ORB favorise l'esprit de camaraderie et d'entraide au sein de son organisation. Au cours de la saison, les entraîneurs sont appelés à aider les autres membres de l'organisation et ce, à plusieurs niveaux (conseils, réservistes etc). De plus, en acceptant ce poste, l'entraîneur s'engage à participer à des rencontres d'entraîneurs (2 à 3), organisées par le responsable des entraîneurs et à remplir en fin de saison une évaluation de ses joueuses et de les transmettre dans les délais exigés.

Je \_\_\_\_\_, entraîneur de \_\_\_\_\_,  
m'engage à respecter le Code d'éthique des entraîneurs.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_